



ZF Lifeguard Axle 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ZF Lifeguard Axle 1

N° d'article

0671.090.572

Code UFI

0H50-J0XG-R00Q-5HG3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit

Mélange.

Utilisation

Lubrifiant.

Utilisations déconseillées

Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)

Fournisseur

ZF Services Schweiz AG

Adresse

Sandbühlstrasse 3

8604 Volketswil

Suisse

Téléphone

+41 44 9081616

Référence

Global Division B Product Compliance Mgmt. System (BWC)

E-mail

msds.zf-aftermarket@zf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145



ZF Lifeguard Axle 1

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Mentions de danger

H319

Description

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.



ZF Lifeguard Axle 1

Informations complémentaires

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs com-posants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible



ZF Lifeguard Axle 1

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
huile minérale	64742-54-7 265-157-1 01-2119484627- 25 649-467-00-8	20 - <50%	Asp. Tox. 1	H304 - -		ATE (oral): >5000 mg/kg; ATE (dermal): >5000 mg/kg; ATE (inhal- ation): 5 mg/kg
polysulfure organique	- 273-103-3 01-2119540515- 43 -	1 - <4,59%	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3	H317, H412 - -		Skin Sens. 1B; H317: C > 46 %; ATE (Indta- gelse): 6500 mg/kg
sel d'esteramine d'acide phospho-rique	- 942-466-6 - -	1 - <3%	Eye Dam. 1	H318 - -		-
composé hétérocyc- lique de l'azote	95-38-5 202-414-9 01-2119777867- 13 -	0,1 - <0,25%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H302, H314, H318, H373, H400, H410 M-acut=10 M-chro=1		-

Produit à base de

Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérigènes selon la Nota L/ Nota N, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.



ZF Lifeguard Axle 1

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Inhalation

Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver au savon et à l'eau.

Contact avec les yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.



ZF Lifeguard Axle 1

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'en-voyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel ras-semblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.



ZF Lifeguard Axle 1

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

Autres

Classe de stockage: 10; Liquides combustibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Aucune valeur limite d'exposition connue.

Valeurs limites biologiques (VLB): Aucun indice d'exposition connu.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Symboles équipement de protection individuelle



Protection des yeux / du visage

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.



ZF Lifeguard Axle 1

Protection des mains

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Point de rupture : ≥ 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres protections de la peau

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/aérosols.

Risques thermiques

Pas connu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucunes informations disponibles.

Autres

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

Marron.

Odeur

Caractéristique.

Point de fusion / congélation

Donnée non disponible



ZF Lifeguard Axle 1

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité

Donnée non disponible

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Non applicable aux mélanges.

Point d'inflammation

215 °C

Température d'auto-allumage

Donnée non disponible

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité cinématique

78 mm²/s (40 °C)

Solubilité

Donnée non disponible

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur

Non applicable aux mélanges.

Densité et/ou densité relative

0.85 g/ml (15 °C)

Densité de vapeur relative

Non applicable aux mélanges.

Propriétés des particules

Non applicable.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible



ZF Lifeguard Axle 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
huile minérale -	LD50	> 5000 mg/kg	Ingestion	Rat.	-
polysulfure organique -	LD50	6500 mg/kg	Ingestion	Rat.	-
composé hétérocyclique de l'azote -	LD50	1265 mg/kg	Ingestion	Rat.	OECD 401
huile minérale -	LD50	> 5000 mg/kg	Dermique	Lapin	-



ZF Lifeguard Axle 1

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
huile minérale -	Aucune irritation.	-	OECD 404
composé hétérocyclique de l'azote -	Corrosif.	Lapin	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une irritation des yeux.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
huile minérale -	Aucune irritation.	-	OECD 405
composé hétérocyclique de l'azote -	Corrosif.	Lapin	OECD 405

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données expérimentales ont prouvé que la concentration des composants potentiellement de sensibilisation actuels dans ce produit n'induit pas la sensibilisation de peau.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
composé hétérocyclique de l'azote -	Non sensibilisant.	Cobaye	OECD 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



ZF Lifeguard Axle 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
huile minérale - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
huile minérale -	LC50	> 100 mg/l	96 hr	Poisson	-
sel d'esteramine d'acide phosphorique -	LC50	75 mg/l	94 hr	Poisson	-
composé hétérocyclique de l'azote -	LC50	0.3 mg/l	96 hr	Poisson	OECD 203

Toxicité aiguë pour les algues



ZF Lifeguard Axle 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
huile minérale -	EC50	> 100 mg/l	72 hr	Algue	OECD 201
polysulfure organique -	EC50	> 101 mg/l	72 hr	Algue	OECD 201
sel d'esteramine d'acide phosphorique -	EC50	32 mg/l	72 hr	Algue	-
composé hétérocyclique de l'azote -	EC50	0,03 mg/l	72 hr	Algue	OECD 201

Toxicité aigüe pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
huile minérale -	EC50	> 100 mg/l	48 hr	Daphnie	-
polysulfure organique -	EC50	63 mg/l	48 hr	Daphnie	OECD 202
sel d'esteramine d'acide phosphorique -	EC50	10 mg/l	48 hr	Daphnie	-
composé hétérocyclique de l'azote -	EC50	0,136 mg/l	48 hr	Daphnie	OECD 202

Toxicité chronique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



ZF Lifeguard Axle 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
huile minérale -	NOEC	10 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD 211
sel d'esteramine d'acide phosphorique -	NOEC	1.6 mg/l	21 d	Daphnie	-
composé hétérocyclique de l'azote -	NOEC	0.11 mg/l	72 hr	Algue	-
sel d'esteramine d'acide phosphorique -	NOEC	5 mg/l	72 hr	Algue	-

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable aux mélanges.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Durée	Résultat	Dégradation	Méthode/Directive
huile minérale -	-	Non facilement	-	-
polysulfure organique -	28 d	Non facilement	13%	OECD 301B
composé hétérocyclique de l'azote -	-	Le produit n'est pas biodégradable.	-	OECD 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.



ZF Lifeguard Axle 1

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes informations disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

Code de déchet	Description des déchets
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Non réglementé.

Classe ADR/RID

Non réglementé.



ZF Lifeguard Axle 1

Catégorie IMDG

Non réglementé.

Classe IATA

Non réglementé.

Classe ADN

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

Polluant marin IMDG

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

IMDG EmS

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) no 2024/590/EU relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: Aucune.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucune.

Réglementations nationales

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.



ZF Lifeguard Axle 1

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des phrases

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1C - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1C

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1

STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1

Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1

Skin Sens. 1B - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, sous-catégorie 1B

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, catégorie de danger 1

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Autres

Autres informations

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Cette fiche de données de sécurité est basée sur nos connaissances actuelles et vise uniquement à décrire le produit en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.